

Bayonne : le maire refuse qu'on impose le compteur Linky à ses administrés

Jean-René Etchegaray, le maire de Bayonne, a écrit à l'entreprise Enedis, filiale d'[EDF](#) chargée d'installer les compteurs Linky, pour que la liberté de chacun soit respectée. Un courrier qui fait suite à un débat mené au sein du conseil municipal.

Par C.O Publié le 03/08/2017 à 19:09 Mis à jour le 03/08/2017 à 19:39

Le 19 juillet dernier, les élus bayonnais étaient réunis en conseil municipal. A cette occasion, l'installation des compteurs Linky sur la commune a été évoquée et selon le maire **"l'ensemble des sensibilité politiques s'est retrouvé pour dire qu'il est inadmissible de forcer des usagers** qui y sont opposés à accepter la pose des nouveau compteurs".

Pour l'élu un "agrément certain doit être exprimé". **Un courrier a donc été envoyé à [Enedis](#).** Un premier était déjà parti le 17 juillet. Dans cette lettre le maire demande que soit validé "le principe de ne pas changer le compteur chez les personnes qui refusent cette installation" que ce soit sous la forme orale ou écrite. "Et pour qu'il n'y ait pas de contestation" le maire demande des documents de communication "précis".

Ce n'est pas la première fois que **l'installation du compteur Linky fait des remous dans la région.** Cette semaine la mairie d'**Arbonne au Pays basque** a du prendre deux arrêtés sur le sujets. Un peu plus loin à **Tarnos dans les Landes**, le 27 juillet dernier, le tribunal administratif de Pau a tranché en faveur de l'Etat et d'Enedis contre la commune qui refusait d'installer des compteurs Linky. En **Dordogne la commune de Montferrand-du-Périgord** avait elle aussi refusé l'installation des compteurs qu'elle considère comme dangereux pour la santé.

Aujourd'hui **400 villes et communes en France contestent ce compteur dont plus de 5 millions d'exemplaires ont déjà été installés.** Les opposants au compteur **mettent en avant des risques pour la santé, une augmentation des tarifs mais aussi une intrusion dans leur vie privée ou l'utilisation de données personnelles.** Ces compteurs permettent de relever en direct et à distance la consommation des ménages.